

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE

N°22-28

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : **Vendredi 25 Novembre 2022****OBJET : Décision Modificative n°1 du Budget Annexe CFME 2022 du SM/PNRM -**

Président de séance : Monsieur Robert DULYMBOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 25 Novembre, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel ou par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du Comité du 03 Juin 2022
Dossiers Finances
2. Décision Modificative n°1 – 2022 du Budget Principal
3. Décision Modificative n°1 – 2022 du Budget Annexe CFME
4. Passage du Plan Comptable du PNRM à la M57²
5. Opportunité d'acquisition de l'immeuble de l'AMATER
Dossiers Ressources Humaines
6. Création de postes
Dossiers Economie Durable
7. Evolution du Programme Alimentaire Territorial du PNRM
8. Adoption de plans de financement : Expérimentation en matière d'agroforesterie – Poursuite de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes
Dossiers Valorisation et Sauvegarde de la Biodiversité
9. Plan de financement : Aménagement sur la Réserve Naturelle de la Caravelle (Pointe Caracoli)
10. Suivi scientifique des cétacées : convention avec la Caribbean Cetacean Society
11. Avis du PNRM sur le projet de station de transfert d'énergie par pompage à Saint Pierre
12. Questions diverses

Membres présents**Pour les Communes**

→ **Membres Titulaires** : Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr J. MONFORT (Diamant) – Mr D. DE LEPINE (Ducos) – Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds-Saint-Denis) – Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) – Mr S. THALMENSY (Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr E. GABRIEL (Marin) – Mr J. ROY-CAMILLE (Morne Rouge) – Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière-Salée) – Mr R. DULYMBOIS (Robert) – Mme M-A APOCALE (Saint Esprit) – Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) – Mr E. JULAT (Schoelcher) – Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois-Ilets).

→ **Communautés d'agglomération** : Mr B. BIROTA (CAP NORD) – Mr Jean-François BEAUNOL (CAESM).

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→ **CTM** : Mr Jean-Claude ECANVIL à Mr G. MONSTIN – Mr Félix ISMAIN à Mr R. DULYMBOIS

→ **Communes** : Mr A. ALAMELU (Basse-Pointe) à Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr A. BIRON (Case Pilote) à Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée) – Mr J. DOMERGUE (François) à Mme M-A APOCALE (Saint Esprit) – Mme K. SALIBERT (Morne Vert) à Mr E. GABRIEL (Marin) – Mr C. SAINT-CYR (Sainte Anne) à Mr J. MONFORT (Diamant) – Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) à Mr JC. VARACAVOUDIN (Macouba).

Membres titulaires absents

→ **CTM** : Mesdames K. BERNABE – L. BEAULIEU – S. NORCA – C. EMMANUEL – N. LIMIER – F. CARIUS.

Messieurs N. AZEROT – D. DINAL – E. DUFEAL – O. MARIE-REINE – J. ROSE.

→ **Communes** : -Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon) – - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mr L. OCCOLIER (Vauclin.)

→ **Communautés d'agglomération** : Mr L. CLEMENTE (CACEM)

Absents excusés : Mmes N. ACCUS ADAINE et M-A RAVIN (CTM) – M. M. NADEAU (CTM) – Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) – Mr B. BABIN (Bellefontaine) – Mr M. MICHALON (MARIGOT) – Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) – Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre).

Invitée excusée : Madame Véronique LEFEBVRE – Trésorière du Syndicat Mixte du PNRM

Assistent à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique

Accusé de réception en préfecture
20019-20221216-22-28-DE
Date de réception préfecture : 16/12/2022



PREFECTURE DE MARTINIQUE

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles 5721-1
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM ;
- Vu** le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique ;
- Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux Syndicats Mixtes et notamment aux Parcs Naturels Régionaux de France ;
- Vu** l'extrait de délibération n° 22-10 du 05 avril 2022 portant sur l'adoption du Budget Primitif 2022 pour le Budget Annexe CFME.

Considérant que le Budget 2022 nécessite des ajustements, il convient de proposer une Décision Modificative,

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Comité syndical,

Article 1

Adopte la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe CFME du Syndicat Mixte du PNRM pour l'exercice 2022. La Décision Modificative a été votée par chapitre en dépenses et en recettes tel que décrit dans les documents budgétaires annexés et conformément aux tableaux ci-après.

Budget Annexe CFME	BP 2022	DM1 - 2022	BP + DM1 2022
Fonctionnement	1 134 2404,00 €	19 939,25 €	1 154 179,25 €
Investissement	186 256,00 €	0,00	186 256,00 €
Total	1 320 496,00 €	19 939,25 €	1 340 435,25 €

Article 2

Donne mandat au Président pour appliquer cette Décision Modificative et l'autorise à effectuer les dépenses et percevoir les recettes qui y sont inscrites.

Article 3

Le Trésorier de la CACEM et Monsieur le Directeur Général des services du PNRM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

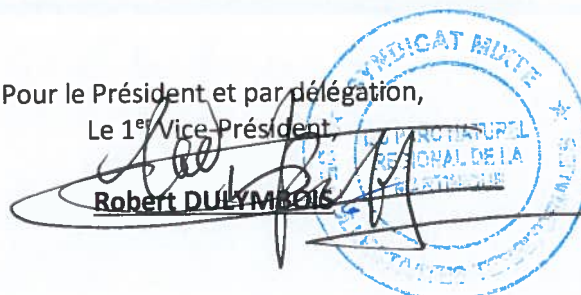
La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au Recueil des Actes Administratifs du Syndicat Mixte du PNRM.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le vendredi 25 novembre 2022

Pour le Président et par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président

Robert DULYMILOIS

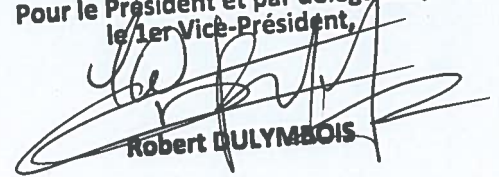


cc



Parc
naturel
régional
de la Martinique

Pour le Président et par délégation,
le 1er Vice-Président,



Robert DULYMOIS

RAPPORT DE PRESENTATION

Décision modificative n° 1 - 2022

Budget Annexe CFME

BUDGET ANNEXE 28001

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – EXERCICE 2022

Présentation générale – introduction	3
I - Mise à jour des plans de financement	4
A. CFME	4
B. Sauvegarde de la Biodiversité et Gestion des espèces végétales invasives Milieus naturels	4
C. Sauvegarde de la Biodiversité et Gestion des espèces animales invasives Milieus naturels	5
D. Poursuite du Chantier Territorial « Fleurissement des Centres Bourgs »	6
E. Chantier d'insertion antérieur : Economie circulaire	6
II – Montant de la Décision Modificative n° 1 – 2022 et Equilibre financier	7

BUDGET ANNEXE 28001 DECISION MODIFICATIVE N° 1 – EXERCICE 2022

Par délibération n° 22-11 du mardi 05 Avril 2022, le Budget Primitif du Budget Annexe 28001 a été voté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Budget Annexe 28001	BP 2022	BP 2022
Fonctionnement	1 134 240,00 €	1 134 240,00 €
Investissement	186 256,00 €	186 256,00 €
TOTAL	1 320 496,00 €	1 320 496,00 €

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Inscription des actions	BP 2022	BP 2022
CFME	51 217,77 €	51 217,77 €
Sauvegarde espèces végétales	396 168,53 €	396 168,53 €
Sauvegarde espèces animales	366 258,05 €	366 258,05 €
Fleurissement Centre Bourg	302 599,03 €	302 599,03 €
Economie Circulaire	17 996,62 €	17 996,62 €
Total	1 134 240,00 €	1 134 240,00 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	BP 2022	BP 2022
CFME	32 911,29 €	32 911,29 €
Sauvegarde espèces végétales	62 126,98 €	62 126,98 €
Sauvegarde espèces animales	60 986,93 €	60 986,93 €
Fleurissement Centre Bourg	30 230,80 €	30 230,80 €
Total	186 256,00 €	186 256,00 €

Total des inscriptions budgétaires	1 320 496,00 €	1 320 496,00 €
---	-----------------------	-----------------------

La décision modificative n° 1 permettra :

- De mettre à jour les plans de financements des différents Ateliers Chantier d'Insertion,
- D'ajuster les lignes budgétaires en fonction des réalisations et des engagements en cours,
- De prévoir et d'autoriser de nouvelles dépenses et recettes sur l'exercice.

I – Mise à jour des plans de financement

A / C.F.M.E. - 01 Janvier au 31 décembre 2022

FONCTIONNEMENT					
Organisme	Imputation	Nature	BP 2022	DM1	BP + DM1
P.N.R.M.	002	RESULTATS	46 457,42 €	- €	46 457,42 €
	777	Quote part subvention d'investissement transférée au résultat (mouvement d'ordre)	4 760,00 €	- 4 760,00 €	- €
	7588	Ecart PAS	0,35 €	-0,35 €	- €
TOTAL			51 217,77 €	- 4 760,35 €	46 457,42 €

Les mouvements d'ordre inscrits initialement au plan de financement pour le CFME au Budget Primitif (comptes 777 et 13911) ont été réaffectés sur les deux actions ACI qui supportent la dépense et la recette liées à la subvention d'investissement accordée par l'Etat dans le cadre du Fonds de Développement de l'Inclusion Exceptionnel pour l'acquisition de deux véhicules – voir B/ et C/.

Les écarts des prélèvements à la source PAS résultant des régularisations sur les montants mensuels de la paye, sont répartis entre les actions concernées. Donc pas d'écarts PAS sur le CFME.

De ce fait, le montant total BP + DM a été ramené à 46 457,42 € en fonctionnement.

B / ACI " SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITE ET GESTION DES ESPECES VEGETALES INVASIVES - 01 Janvier 2022 au 31 Décembre 2022

FONCTIONNEMENT					
Organisme	Imputation	Nature	BP 2022	DM1	BP + DM1
ETAT / ASP	6419	Aides aux postes	217 077,84 €	13 684,16 €	230 762,00 €
C.T.M.	7472	Subvention de fonctionnement	69 000,00 €	- €	69 000,00 €
C.T.M/ FSE	7477	Subvention FSE	110 081,29 €	- €	110 081,29 €
PNRM	7588	Ecart PAS	9,40 €	- €	9,40 €
Mvt. ordre	777	Quote part subv investissmt transférée au résultat	0,00 €	2 760,00 €	2 760,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT			396 168,53 €	16 444,16 €	412 612,69 €
INVESTISSEMENT					
Organisme	Imputation	Nature	BP 2022	DM1	BP + DM1
ETAT / ASP	1311	Subvention FDI FDS (pour achat véhicule)	9 200,00 €	- €	9 200,00 €
PNRM	001	Excédent d'exploitation 2021	52 926,98 €	- €	52 926,98 €
TOTAL INVESTISSEMENT			62 126,98 €	- €	62 126,98 €



- a) Les recettes de fonctionnement ont été ajustées au compte 6419, faisant suite à la notification de l'Agence de Services de Paiement de l'Etat, parvenues postérieurement au vote du budget primitif, soit :
- Le 03 juin 2022, le versement d'une modulation de l'aide aux Postes de l'Etat de 12 263,92€ portant sur l'annexe financière ACI972210021,
 - et le 19 juillet 2022, une revalorisation du SMIC sur le dernier trimestre 2021 à hauteur de 1420,24€ affectée à l'ACI Sauvegarde de la biodiversité et gestion des espèces végétales invasives.
- b) S'agissant des mouvements d'ordre inscrits aux compte 777 et 13912, la quote part des subventions d'investissement transférée au résultat, inscrite et calculée au tableau des amortissements des subventions 2022, s'élève à 2 760 € pour l'ACI Espèces Végétales (subvention de l'Etat pour l'acquisition d'un véhicule affecté à l'ACI).

C / ACI " SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITE ET GESTION DES ESPECES ANIMALES INVASIVES - 01 Janvier 2022 au 31 Décembre 2022

FONCTIONNEMENT					
Organisme	Imputation	Nature	BP 2022	DM1	BP + DM1
ETAT / ASP	6419	Aides aux postes	217 077,84 €	1 420,25 €	218 498,09 €
C.T.M.	7472	Subvention de fonctionnement	69 000,00 €	- €	69 000,00 €
C.T.M./ FSE	7477	Subvention FSE	80 173,21 €	- €	80 173,21 €
PNRM	7588	Ecart PAS	7,00 €	- €	7,00 €
Mvt. ordre	777	Quote part subv investissmt transférée au résultat	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT			366 258,05 €	3 420,25 €	369 678,30 €
INVESTISSEMENT					
Organisme	Imputation	Nature	BP 2022	DM1	BP + DM1
ETAT / ASP	1311	Subvention FDI-FDS (achat véhicule)	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
PNRM	001	Excédent d'exploitation 2021	50 986,93 €	- €	50 986,93 €
TOTAL INVESTISSEMENT			60 986,93 €	- €	60 986,93 €

- a) Les recettes de fonctionnement ont été ajustées au compte 6419, faisant suite à la notification de l'Agence de Services de Paiement de l'Etat, parvenue postérieurement au vote du budget primitif, soit :
- le 19 juillet 2022, une revalorisation du SMIC sur le dernier trimestre 2021 à hauteur de 1420,25€ affectée à l'ACI Sauvegarde de la biodiversité et gestion des espèces animales invasives.
- b) S'agissant des mouvements d'ordre inscrits aux compte 777 et 13912, la quote part des subventions d'investissement transférée au résultat inscrite et calculée au tableau des amortissements des subventions 2022, s'élève à 2 000 € pour l'ACI Espèces Animales (subvention Fonds de Développement de l'Inclusion Exceptionnel de l'Etat pour l'acquisition d'un véhicule affecté à l'ACI).



D / POURSUITE CHANTIER TERRITORIAL D'AMENAGEMENT ET DE FLEURISSEMENT DES CENTRES BOURGS DES COMMUNES DU TERRITOIRE DU PNRM – Janvier à Avril 2022

FONCTIONNEMENT					
Organisme	Imputation	Nature	BP 2022	DM1	BP + DM1
C.T.M.	7472	Subvention de fonctionnement		- €	- €
C.T.M./ FSE	7477	Subvention FSE	302 594,29 €	- €	302 594,29 €
PNRM	7588	Ecart PAS	4,74 €	- €	4,74 €
TOTAL FONCTIONNEMENT			302 599,03 €	- €	302 599,03 €
INVESTISSEMENT					
ORGANISME	IMPUTATION	NATURE	BP 2022	DM1	BP + DM1
ETAT / ASP	1311	Subvention FDI-FDS (achat véhicule)		- €	- €
PNRM	OO1	Excédent d'exploitation 2021	30 230,80 €	- €	30 230,80 €
TOTAL INVESTISSEMENT			30 230,80 €		30 230,80 €

Le Chantier territorial de Fleurissement s'est terminé le 30 Avril 2022. La présente décision modificative permettrait de réajuster les lignes budgétaires des dépenses de fonctionnement en fonction des réalisations, notamment au chapitre 11. Le plan de financement reste inchangé.

**E / ACI « ECONOMIE CIRCULAIRE ET VALORISATION DES DECHETS VERTS »
ACTION TERMINEE le 31/12/2021**

FONCTIONNEMENT					
Organisme	Imputation	Nature	BP 2022	DM1	BP + DM1
P.N.R.M.	OO2	RESULTATS	17 996,62 €	- €	17 996,62 €
ETAT / ASP	6419	Modulation Aides aux postes de l'Etat 2021	0 €	4 148,97 €	4 148,97 €
TOTAL			17 996,62 €	4 148,97 €	22 145,59 €

Les recettes de fonctionnement ont été ajustées suite à une notification de l'Agence de Services de Paiement de l'Etat, parvenue le 03 juin 2022, postérieurement au vote du budget primitif, bien que l'action soit terminée le 31/12/2021.

Il s'agit du versement d'une modulation de l'aide aux Postes de l'Etat de 4 148,97 € portant sur l'annexe financière ACI972190117A2.

F / ACI « animateurs d'activités équestres » - ACTION TERMINEE le 31/12/2017

Une somme de 686,22 € correspondant au solde de la subvention FSE accordée au PNRM par convention n° 201603938 en date du 22 mars 2018, a été versée le 23 mai 2022 par la CTM. Cette somme n'avait pas fait l'objet de rattachements ; suite aux différents bilans d'exécution de l'opération -l'action étant terminée le 31/12/2017- et contrôle de service fait



par les Services Instructeurs des Fonds Européens, la participation PNRM le 15/04/2019 pour un montant total de 249 038,40 €.

Le solde de 686,22 € est donc inscrit à la présente décision modificative. Il a été encaissé le 23 mai 2022 et a fait l'objet d'un titre n° 08/ bd 8 le 07 juillet 2022.

En conclusion,

Globalement, à la section de fonctionnement, les lignes budgétaires ont été réajustées en dépenses, notamment au chapitre 011 (avec – 68 298,98 € qui ramènent le montant total à 246 635,04€), et au chapitre 012 (avec + 74 193,23 € pour un montant total de 744 990,13€).

II – Montant de la Décision Modificative n° 1 – 2022 et Equilibre financier

	Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
	BP 2022	DM1	BP + DM1	BP 2022	DM1	BP + DM1
CFME	51 217,77 €	- 4 760,35 €	46 457,42 €	51 217,77 €	- 4 760,35 €	46 457,42 €
Sauvegarde espèces végétales	396 168,53 €	16 444,16 €	412 612,69 €	396 168,53 €	16 444,16 €	412 612,69 €
Sauvegarde espèces animales	366 258,05 €	3 420,25 €	369 678,30 €	366 258,05 €	3 420,25 €	369 678,30 €
Fleurissement Centre Bourg	302 599,03 €	- €	302 599,03 €	302 599,03 €	- €	302 599,03 €
Economie Circulaire	17 996,62 €	4 148,97 €	22 145,59 €	17 996,62 €	4 148,97 €	22 145,59 €
Animateurs d'activités équestres	- €	686,22 €	686,22 €	- €	686,22 €	686,22 €
Total	1 134 240,00 €	19 939,25 €	1 154 179,25 €	1 134 240,00 €	19 939,25 €	1 154 179,25 €

	Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
	BP 2022	DM1	BP + DM1	BP 2022	DM1	BP + DM1
CFME	32 911,29 €	- €	32 911,29 €	32 911,29 €	- €	32 911,29 €
Sauvegarde espèces végétales	62 126,98 €	- €	62 126,98 €	62 126,98 €	- €	62 126,98 €
Sauvegarde espèces animales	60 986,93 €	- €	60 986,93 €	60 986,93 €	- €	60 986,93 €
Fleurissement Centre Bourg	30 230,80 €	- €	30 230,80 €	30 230,80 €	- €	30 230,80 €
Economie Circulaire	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Animateurs d'activités équestres	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	186 256,00 €	- €	186 256,00 €	186 256,00 €	- €	186 256,00 €

Budget Annexe 28001	BP 2022	DM1 - 2022	BP + DM1 2022
Fonctionnement	1 134 240,00 €	19 939,25 €	1 154 179,25 €
Investissement	186 256,00 €	0,00 €	186 256,00 €
TOTAL	1 320 496,00 €	19 939,25 €	1 340 435,25 €

En fonctionnement, la Décision Modificative n° 1 – 2022 entraîne une augmentation des crédits budgétaires de 19 939,25 €, en partie liée à la revalorisation du SMIC au dernier trimestre 2021 et à la modulation de l'aide aux Postes de l'Etat 2021.

La section d'investissement ne subit aucune variation.

La balance générale s'équilibre en dépenses et en recettes.



SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE
BUDGET ANNEXE 28001

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – EXERCICE 2022

PRESENTATION DE LA BALANCE GENERALE 28001

Sections	Types de mouvements	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	Réels	1 121 267,96	1 149 419,25
	Ordre	32 911,29	4 760,00
	Total Fonctionnement	1 154 179,25	1 154 179,25
INVESTISSEMENT	Réels	181 496,00	153 344,71
	Ordre	4 760,00	32 911,29
	Total Investissement	186 256,00	186 256,00
	TOTAL BP + DM1 2022	1 340 435,25	1 340 435,25

Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20221216-22-28-DE
Date de réception préfecture : 16/12/2022



PREFECTURE DE MARTINIQUE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - SYNDICAT MIXTE DU PNRM (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL PNRM (2)

Numéro SIRET : 25972001900035

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE FORT DE FRANCE CACEM

M. 14

Décision modificative 1 (3)
Voté par nature

BUDGET : BUDGET ANNEXE CFME (4)

ANNEE 2022

- (1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc)
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative
(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20
IV - Annexes (7)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	21
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	25
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	26
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	27
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	28
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	29
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	31
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	32
D2 - Arrêté et signatures	33

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - DM - 2022

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - DM - 2022

Code INSEE	SYNDICAT MIXTE DU PNRM BUDGET ANNEXE CFME	DM 2022
-------------------	--	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	100000
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
		0	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmises par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les programmes d'équipement.
 - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O		
	T		
	E		
		19 939,25	19 939,25
+		+	+
R			
E			
P			
O			
R			
T			
S			
		0,00	0,00
		(si déficit)	(si excédent)
		0,00	0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		19 939,25	19 939,25

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V			
O			
T			
E			
		0,00	0,00
+		+	+
R			
E			
P			
O			
R			
T			
S			
		0,00	0,00
		(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	19 939,25	19 939,25
----------------------------	------------------	------------------

(1) Au budget pnnuif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	314 934,02	0,00	-68 298,88	-68 298,98	246 635,04
012	Charges de personnel, frais assimilés	670 796,90	0,00	74 193,23	74 193,23	744 990,13
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	27,65	0,00	0,00	0,00	27,65
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		985 758,57	0,00	5 894,25	5 894,25	991 652,82
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	115 570,14	0,00	14 045,35	14 045,35	129 615,49
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 101 328,71	0,00	19 939,60	19 939,60	1 121 268,31
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	32 911,29		-0,35	-0,35	32 910,94
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		32 911,29		-0,35	-0,35	32 910,94
TOTAL		1 134 240,00	0,00	19 939,25	19 939,25	1 154 179,25

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 154 179,25
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	434 155,68	0,00	19 253,38	19 253,38	453 409,06
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	630 848,79	0,00	686,22	686,22	631 535,01
75	Autres produits de gestion courante	21,49	0,00	-0,35	-0,35	21,14
Total des recettes de gestion courante		1 065 025,96	0,00	19 939,25	19 939,25	1 084 965,21
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 065 025,96	0,00	19 939,25	19 939,25	1 084 965,21
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	4 760,00		0,00	0,00	4 760,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		4 760,00		0,00	0,00	4 760,00
TOTAL		1 069 785,96	0,00	19 939,25	19 939,25	1 089 725,21

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	64 454,04
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 154 179,25
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	28 150,94	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR



SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - DM - 2022

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$
(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	112 382,09	0,00	0,35	0,35	112 382,44
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	112 382,09	0,00	0,35	0,35	112 382,44
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	112 382,09	0,00	0,35	0,35	112 382,44
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	4 760,00		-0,35	-0,35	4 759,65
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	4 760,00		-0,35	-0,35	4 759,65
	TOTAL	117 142,09	0,00	0,00	0,00	117 142,09

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	117 142,09
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	32 911,29		0,00	0,00	32 911,29

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - DM - 2

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		32 911,29		0,00	0,00	32 911,29
TOTAL		32 911,29	0,00	0,00	0,00	32 911,29

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	134 144,71
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	167 056,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	28 151,64
--	------------------

(1) Cf Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-68 298,98		-68 298,98
012	Charges de personnel, frais assimilés	74 193,23		74 193,23
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	14 045,35	0,00	14 045,35
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	-0,35	-0,35
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		19 939,60	-0,35	19 939,25

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	19 939,25
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	-0,35	-0,35
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (8)	0,35	0,00	0,35
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (8)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (rprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,35	-0,35	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires
- (2) Voir liste des opérations d'ordre
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement »
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	19 253,38		19 253,38
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	686,22		686,22
75	Autres produits de gestion courante	-0,35	0,00	-0,35
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	19 939,25	0,00	19 939,25

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	19 939,25
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat* immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	314 934,02	-68 298,98	-68 298,98
60623	Alimentation	800,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	500,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 000,00	500,00	500,00
60636	Vêtements de travail	7 000,00	3 300,00	3 300,00
6084	Fournitures administratives	780,43	500,00	500,00
6088	Autres matières et fournitures	123 787,11	-66 940,00	-66 940,00
611	Contrats de prestations de services	4 000,00	-2 000,00	-2 000,00
6135	Locations mobilières	4 323,80	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	3 800,00	3 800,00
61551	Entretien matériel roulant	4 000,00	-2 000,00	-2 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 800,00	-500,00	-500,00
617	Etudes et recherches	33 911,80	-4 320,00	-4 320,00
6184	Versements à des organismes de formation	78 984,80	23 680,00	23 680,00
6188	Autres frais divers	500,00	-500,00	-500,00
6226	Honoraires	10 308,48	-8 678,98	-8 678,98
6228	Divers	9 000,00	-5 500,00	-5 500,00
6231	Annonces et insertions	500,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 500,00	500,00	500,00
6238	Divers	500,00	1 000,00	1 000,00
6247	Transports collectifs	21 300,00	-16 454,81	-16 454,81
6248	Divers	4 000,00	5 654,81	5 654,81
6257	Réceptions	2 500,00	-340,00	-340,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	670 795,90	74 193,23	74 193,23
6331	Versement mobilité	0,00	3 000,00	3 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 800,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 800,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	80 000,00	49 293,23	49 293,23
64168	Autres emplois d'insertion	486 196,90	13 800,00	13 800,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	37 500,00	5 600,00	5 600,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	20 000,00	2 500,00	2 500,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	21 000,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	19 500,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	27,65	0,00	0,00
65888	Autres	27,65	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		985 758,57	6 894,25	6 894,25
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	115 570,14	14 045,35	14 045,35
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	115 570,14	14 045,35	14 045,35
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 101 328,71	19 939,60	19 939,60
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	32 911,29	-0,35	-0,35
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	32 911,29	-0,35	-0,35
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		32 911,29	-0,35	-0,35
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		32 911,29	-0,35	-0,35
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 134 240,00	19 939,25	19 939,25

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				19 939,25

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	434 155,88	19 253,38	19 253,38
6419	Remboursements rémunérations personnel	434 155,88	19 253,38	19 253,38
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	630 848,79	686,22	686,22
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00
7472	Participat* Régions	138 000,00	0,00	0,00
7477	Participat* Budget communautaire et FS	492 848,79	686,22	686,22
7478	Participat* Autres organismes	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	21,49	-0,35	-0,35
7588	Autres produits div. de gestion courants	21,49	-0,35	-0,35
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 066 025,98	19 939,25	19 939,25
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat* gestion	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		1 066 025,98	19 939,25	19 939,25
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	4 760,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	4 760,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		4 760,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 069 785,98	19 939,25	19 939,25

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	19 939,25

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modèles de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	112 382,09	0,35	0,35
2181	Installat ⁿ générales, agencements	24 000,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	4 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	11 000,00	-2 000,00	-2 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	73 382,09	2 000,35	2 000,35
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		112 382,09	0,35	0,35
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA, régle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		112 382,09	0,35	0,35
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (7)	4 760,00	-0,35	-0,35
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	4 760,00	-0,35	-0,35
13911	Etat et établissements nationaux	4 760,00	-4 760,35	-4 760,35
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	0,00	4 760,00	4 760,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		4 760,00	-0,35	-0,35
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		117 142,09	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	32 911,29	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	489,78	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	770,90	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	925,98	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	30 724,63	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		32 911,29	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		32 911,29	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		32 911,29	0,00	0,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement
(2) Cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 182 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - DM - 2022

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

IV
A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généralistes administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	6 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	0	112 382	0	0	0	0	0	0	0	0	0	112 382
- Equipements municipaux (2)		112 382	0	0	0	0	0	0	0	0	0	112 382
- Equip non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											4 760
Dépenses d'ordre	0											0
Total dépenses de l'exercice	0	112 382	0	0	0	0	0	0	0	0	0	117 142
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	0	112 382	0	0	0	0	0	0	0	0	0	117 142
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	31 985	928	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 911
RAR N-1 et reports	0	134 148	0	0	0	0	0	0	0	0	0	134 148
Total cumulé recettes d'investissement	31 985	135 076	0	0	0	0	0	0	0	0	0	167 059

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	32 911	1 121 268	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 154 179
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	32 911	1 121 268	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 154 179
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0	1 088 725	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 088 725
RAR N-1 et reports	0	84 454	0	0	0	0	0	0	0	0	0	84 454
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	1 173 179	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 173 179

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 s1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou bien de la structure intercommunale.

(3) Ou bien ne relevant pas de la structure intercommunale.

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - DM - 2022

IV - ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généralistes administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		0	117 142	0	0	0	0	0	0	0	0	0	117 142
Dépenses réelles		0	112 382	0	0	0	0	0	0	0	0	0	112 382
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Compte de liaison affectat* (BA-règle)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	112 382	0	0	0	0	0	0	0	0	0	112 382
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	4 760	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 760
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0	4 760	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 760
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes investissement		31 985	926	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 911
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - DM - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services général administrat publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison affectat* (BA.régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	31 985	926	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 911
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat* ordre transfert entre sections	31 985	926	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 911
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement	33 911	1 121 268	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 184 178
Dépenses réelles	0	1 121 268	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 121 268
011	Charges à caractère général	0	246 635	0	0	0	0	0	0	0	0	0	246 635
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	744 990	0	0	0	0	0	0	0	0	0	744 990
014	Abattements de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	28	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28
656	Frais fonctionnement des groupes d'étas	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	129 615	0	0	0	0	0	0	0	0	0	129 615
68	Doi aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	32 911	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 911
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérat* ordre transfert entre sections	32 911	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 911
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - DM - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généralistes administrat* municipaux	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	---	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0	1 084 965	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 084 965
Recettes Mées		0	1 084 965	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 084 965
013	Atténuations de charges	0	453 409	0	0	0	0	0	0	0	0	0	453 409
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	631 535	0	0	0	0	0	0	0	0	0	631 535
75	Autres produits de gestion courante	0	21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	4 760	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 760
042	Opérat* ordre transféré entre sections	0	4 760	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 760
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le classement par nature le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécial)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0,00 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Cheptel	4	
L	Travaux et agencements	15	
L	Matériel de bureau et matériel informatique	10	
L	CFME	5	
L	CFME	10	
L	CFME	5	
L	CFME	5	
L	CFME	10	
L	Autres immobilisations ECO CIRCULAIRE	5	
L	Autres Immobilisations corporelle	6	
L	LICENCES ET LOGICIELS	5	
L	Autres immobilisations corporelles savoir faire	5	05/06/2013
L	MATERIEL DE TRANSPORT ACI EQUESTRE	4	05/06/2013
L	Autres immobilisations littoral II	5	05/06/2013
L	Autres immobilisations Equestre	5	05/06/2013
L	Autres Immobilisations	5	05/06/2013

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 4 760,00	-0,35	II -0,35
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat" afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1881	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1882	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1887	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		4 760,00	-0,35	-0,35
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	4 760,00	-0,35	-0,35
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	4 759,65	69 113,91	0,00	73 873,56

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 32 911,29	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10228	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13148	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13158	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		32 911,29	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28051	Concessions et droits similaires	489,78	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	770,90	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	925,98	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	30 724,63	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat* immobilisations			
39...	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	32 911,29	19 200,00	134 144,71	0,00	186 256,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 73 873,56
Ressources propres disponibles	VIII 186 256,00
Solde	IX = VIII – IV (5) 112 382,44

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent

(5) Indiquer le signe algébrique.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - DM - 2022

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article G-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NDR INT89500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année.

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT. Un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT. Un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 0,5 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » révisés par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - DM - 2022

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				413 000,00		
ANIMALES INVASIVES		TECH	0,00	165 000,00	A	A CDD
Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	C	TECH	448,00	0,00	3-a ⁺	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	C	TECH	448,00	0,00	3-a ⁺	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	C	TECH	499,00	0,00	3-a ⁺	CDD Contrat à durée déterminée
CHANTIER FLEURISSEMENT		TECH	0,00	66 000,00	A	A CDD
Ingénieur paysagiste	A	TECH	697,00	0,00	3-a ⁺	CDD Contrat à durée déterminée
VEGETALES INVASIVES		TECH	0,00	182 000,00	A	A CDD
TOTAL GENERAL				413 000,00		

(1) CATEGORIES A, B et C

(2) SECTEUR ADM Administratif
TECH Technique
URB Urbanisme (dont aménagement urbain)
S Social
MS Médico-social
MT Médico-technique
SP Sportif
CULT Culturel
ANIM Animation
PM Police
OTR Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

(4) CONTRAT Mélié du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)
3-a⁺ article 3, 1er alinéa, accroissement temporaire d'activité
3-b article 3, 2ème alinéa, accroissement saisonnier d'activité
3-1 remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité)
3-2 vacance temporaire d'un emploi
3-3-1 absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes
3-3-2 emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient
3-3-3 emplois de secrétaires de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil
3-3-4 emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à 50 %
3-3-5 emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dans la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création de changement de périmètre ou de suppression d'un service public
3-4 article 21 de la loi n° 2012-347 contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel
38 article 38 travailleurs handicapés catégorie C
47 article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires
110 article 110 collaborateurs de groupes de cabinets
110-1 collaborateurs de groupes d'états
A autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A 1 autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats adés »)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 8 décret 85-1148 du 20 octobre 1985



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
DÉCISIONS EN MATIÈRE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURESIV
PREFECTURE DE MARTINIQUE

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de membres présents : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

VOTES :

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 17/11/2022

Présenté par (1),

A Fort de France siège du PNRM, le 25/11/2022

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N 1-2022

A FORT DE FRANCE, le 25/11/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

01 - CTM - ISMAIN Félix	
02 - CTM - ACCUS ADAINE Nadia	
03 - CTM - AZEROT Nestor	
04 - CTM - BEAULIEU Lydia	
05 - CTM BERNABE Kora	
06 - CTM - CARIUS Francine	
07 - CTM - DINAL David	
08 - CTM - DUFEAL Eric	
09 - CTM - ECANVIL Jean-Claude	
10 - CTM - EMMANUEL Christiane	
11 - CTM - LIMIER Nadia	
12 - CTM - MARIE-REINE Olivier	
13 - CTM - NADEAU Marcellin	
14 - CTM - NORCA Stéphanie	
15 - CTM - RAVIN Marie-Ange	
16 - CTM - ROSE Johny	
17 - CACEM - CLEMENTE Luc	
18 - CAP NORD - BIROTA Belfort	
19 - CAESM - BEAUNOL Jean-François	
20 - AJOUPA BOUILLON - BESUBE Lydia	
21 - ANSES D ARLET - LARCHER Christian	

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20221216-22-28-DE
Date de réception préfecture : 16/12/2022

IV





PREFECTURE DE MARTINIQUE

22 - BASSE POINTE - ALAMELU Albert	
23 - BELLEFONTAINE - BABIN Bruno	
24 - CARBET - MONSTIN Gérard	
25 - CASE PILOTE - BIRON Alex	
26 - DIAMANT - MONFORT Jean	
27 - DUCOS - DELEPINE Désir	
28 - FONDS SAINT DENIS - JEAN-BAPTISTE Etienne	
29 - FORT DE FRANCE - JOUYE DE GRANDMAISON Luc	
30 - FRANCOIS - DOMERGUE Joël	ROUSSEAU DOMERGUE
31 - GRAND RIVIERE - GUIZONNE Jean-Luc	
32 - GROS MORNE - TABAR Jonathan	
33 - LAMENTIN - DOULIN David	
34 - LORRAIN - THALMENSY Sylvain	
35 - MACOUBA - VARACAVOUDIN Jean-Charles	
36 - MARIGOT - MICHALON Max	
37 - MARIN - GABRIEL Emile	
38 - MORNE ROUGE - ROY-CAMILLE Joël	Roy Camille
39 - MORNE VERT - SALIBER Karine	
40 - PRECHEUR - CYRILLE Charles	
41 - RIVIERE PILOTE - GLONDU Georges	
42 - RIVIERE SALEE - SAINTE-ROSE-FRANCHINE Alex	
43 - ROBERT - DULYMBOIS Robert	
44 - SAINT ESPRIT - APOCALE Marie-Annick	APOCALE
45 - SAINT JOSEPH - LAMIN Marie-Josée	
46 - SAINT PIERRE - GOBALSAMY Mickaël	
47 - SAINTE ANNE - SAINT-CYR Christophe	
48 - SAINTE LUCE - ELISABETH Jimmy	
49 - SAINTE MARIE - BAZABAS Jocelyne	Mrs Bazabas
50 - SCHOELCHER - JULTAT Eric	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES



PREFECTURE DE MARTINIQUE

51 - TRINITE - PALIN Christian	
52 - TROIS ILETS - BARDOUX Bénédicte	
53 - VAUCLIN - OCCOLIER Ludovic	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : COMITE SYNDICAL.